DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant
4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_091-DE

MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (Cher)

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 + 3 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Christelle LAMBOURG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 091

RECOLEMENT MUSEE EMILE CHENON

Conformément à la loi du 4 janvier 2002 et au Code du patrimoine, les musées porteurs de l'appellation "Musée de France" ont pour obligation de récoler leurs collections tous les dix ans. Cette opération vise à contrôler la localisation des biens inventoriés, leur état ainsi que l'exactitude des informations figurant dans l'inventaire. Le récolement est donc essentiel à la bonne connaissance des collections ainsi qu'à leur suivi administratif, juridique et scientifique.
Le présent PV de récolement débute le troisième récolement décennal du Musée Émile Chénon, et concerne la campagne 2026 d'une partie de la collection ethnographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de récolement des collections du musée Emile Chenon ci-annexé

HABILITE Monsieur le Maire à signer ce plan de récolement, ainsi que tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (Cher)

Le Secrétaire de Séance,
François CAPEL

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_091-DE

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée Emile Chénon

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Récolement 2025 / 2035 - Campagne n°1 (2026)

Domaine concerné (domaine de collection) : Collection ethnographique

Zone du musée : Réserve

Date de réalisation : Septembre – octobre 2026

Responsable de la campagne : Jade Guilbaud

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

La première campagne du troisième récolement décennal a été réalisée par Jade Guilbaud, responsable scientifique des collections. Ce récolement a été effectué sur pièce et sur place en partant de l'objet. L'enregistrement a été réalisé grâce aux fiches de récolement (format papier) qui ont, ensuite, été saisies sur la base de données informatisée (Actimuséo).

4. Description des champs couverts

Cette première campagne de récolement a porté sur une partie de la collection ethnographique. Le projet de refonte muséographique actuellement en cours dans l'espace dédié à ces collections a entraîné le retour en réserve des objets précédemment exposés. Ce sont ces objets qui ont fait l'objet du récolement.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

/

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_091-DE

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	124	65 fiches d'œuvres
Objets localisés en 2026 (vus ou en déplacement provisoire justifié)	124	Ce récolement a concerné 65 notices dont 28 notices comprenant des lots soit au total 124 objets. .
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(joindre une liste)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)	0	
Nombre total des objets récolés en 2026 (localisés + manquants)	124	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)	0	
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier	0	
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	124	Un constat d'état a été réalisé pour chaque objet. La collection ethnographique est globalement en moyen état. L'état ne s'est pas significativement dégradé depuis le précédent récolement.

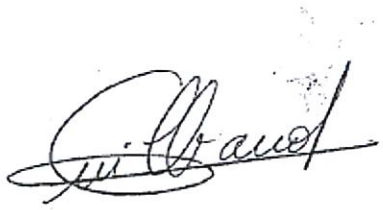
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_091-DE

Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	124 objets sont en réserve	Lieu de stockage ponctuel – en attente de leur destination à la suite de la refonte muséographique de la halle.
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	oui	Format numérique
Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	oui	Dans un outil de gestion des collections – Actimuséo
TOTAL DES OBJETS RECOLES DEPUIS 2025	124	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004
** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.
*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement



DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_B_11_092-DE

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 + 3 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Christelle LAMBOURG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 092

DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT F4 AU DESSUS DE LA SALLE MAURICE DELAIRE

Il est exposé au Conseil Municipal que le logement communal F4 sis au-dessus de la Maurice Delaire est libre.

Dans le cadre de la remise en location du logement F4, il est soumis à l'avis du Conseil Municipal de fixer le loyer à

- 400 € mensuels, charges non comprises
- Les frais de chauffage et d'eau seront facturés suivant la consommation réelle du relevé compteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'appliquer un loyer modéré en l'absence de travaux de réfection du logement F4 au-dessus de la Salle Maurice Delaire.

FIXE le montant du loyer à 400 € mensuels à compter du 1er décembre 2026 payable à terme échu.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat de location correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_093-DE

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 + 3 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Christelle LAMBOURG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 093

ACQUISITION DES PARCELLES AK 62, AK63, AK 64 ET AK 589

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Monsieur Christian DAUNAT de céder à la commune de Châteaumeillant les parcelles cadastrées section AK numéro 62, section AK numéro 63, section AK numéro 64 et section AK numéro 589. L'ensemble jouxte le jardin et le parking de la mairie.

A l'issue de cette cession, Monsieur Christian DAUNAT souhaite conserver un droit de passage sur la parcelle cadastrée section AK numéro 589, pour un véhicule léger ou un utilitaire inférieur à 3,5 tonnes.

Il est précisé que les frais d'implantation des deux bornes entre les parcelles section AK numéro 589 et AK numéro 590 sont à la charge de la commune, afin que Monsieur Christian DAUNAT conserve la partie jouxtant sa propriété.

A l'issue du bornage, un portail sera mis en place pour l'accès de Monsieur Christian DAUNAT, et un portillon pour l'accès de Monsieur Alain DESBOIS sur la parcelle section AK numéro 66.

Monsieur Christian DAUNAT propose de céder l'ensemble de ces parcelles au prix de 96 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Madame Carole TARDIVAUD s'étant retirée de la salle et ne prenant pas part au vote, étant directement intéressée),

DECIDE d'acquérir les parcelles au prix de 96 euros

DESIGNE l'étude de Me Tony TARDIVAUD, Notaire à Châteaumeillant 20 Avenue de la République pour l'établissement de l'acte authentique

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_093-DE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou éventuellement la 1ère Adjointe, en cas d'empêchement du Maire, à signer l'acte authentique établi par Me TARDIVAUD, Notaire à Châteaumeillant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,

François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_094-DE

MAIRIE DE CHÂTEAUMEILLANT (Cher)

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le
13 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 + 3 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Christelle LAMBOURG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 094

DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de reprise d'excédent d'investissement en fonctionnement sur le budget annexe assainissement pour un montant de 127 180.08 euros.

La demande était motivée par le déficit de fonctionnement récurrent depuis plusieurs années du budget assainissement, et ce malgré une réévaluation des tarifs aux usagers, alors que la section d'investissement de ce budget enregistre un excédent de recettes.

La direction générale des collectivités locales, en accord avec la direction générale des finances publiques, a décidé d'autoriser la commune de Châteaumeillant, à titre dérogatoire et exceptionnel, à reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement de son budget annexe assainissement à hauteur du montant demandé de 127 180.08 €.

Les crédits du Budget assainissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 1068 :	+ 127 180.08 €
Augmentation des crédits de l'Art 778 :	+ 127 180.08 €
Augmentation des crédits de l'Art 021 :	+ 127 180.08 €
Augmentation des crédits de l'Art 023 :	+ 127 180.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_094-DE

DELIBERATION DU 9 NOVEMBRE 2026 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Art 023	127 180.08 €	Art 778	127 180.08 €	Art 1068	127 180.08 €	Art 021	127 180.08 €
TOTAL	127 180.08 €	TOTAL	127 180.08 €	TOTAL	127 180.08 €	TOTAL	127 180.08 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant
4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_095-DE

MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (Cher)

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 + 3 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Christelle LAMBOURG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 095

PROTECTION CIVILE DU CHER – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Il est exposé au Conseil Municipal que face à la multiplication des événements climatiques exceptionnels tels que les tempêtes, inondations et autres catastrophes naturelles, la Protection Civile du Cher a fait le pari d'investir dans un fourgon d'aide à la population sinistrée afin de renforcer sa capacité d'intervention au service des habitants du département du Cher.

Grâce au soutien et à l'engagement de plusieurs partenaires publics et privés, ce projet ambitieux a pu voir le jour. Nous avons aujourd'hui le plaisir de disposer de ce véhicule, véritable outil de solidarité destiné à apporter une assistance rapide et concrète aux populations touchées lors de situations d'urgence.

Cependant, pour que ce fourgon puisse être pleinement opérationnel et répondre efficacement aux besoins des sinistrés, il reste nécessaire de finaliser son armement par l'acquisition de matériels spécifiques : équipements de tronçonnage / bâchage / pompe de première nécessité et de soutien aux populations.

Dans ce contexte, un soutien est sollicité sous la forme d'une aide financière exceptionnelle, dont le montant est laissé à la libre appréciation. Cette contribution permettra d'accélérer la mise en service opérationnelle de ce véhicule et de renforcer la capacité de réponse de notre association lors des crises pouvant toucher l'ensemble du territoire du Cher.

La participation constituera un acte fort de solidarité envers les habitants de notre département et contribuera directement à améliorer la prise en charge des populations sinistrées lors d'événements exceptionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_095-DE

FIXE le montant de la subvention à 250 € au profit de l'association départementale de protection civile du Cher

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,

François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_096-DE

MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (Cher)

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	17 + 2 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, Mme Christelle LAMBOURG, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 096

CESSION DU CHEMIN RURAL DU PIED DU MONTET A BEDDES – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération n°2025-058 du 1er décembre 2025, le Conseil Municipal a décidé la vente du chemin rural du Pied du Montet à Beddes, dont le tracé a complètement disparu, envahi par la végétation.
Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et sont donc aliénables dans les conditions fixées par l'article L.161-10 du Code Rural.
L'enquête publique s'est déroulée du lundi 26 janvier 20206 au vendredi 13 février 2026 inclus.
Le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable à ce projet de cession.
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, et qu'il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Monsieur Victor PERROT et Madame Isabelle DESAGES s'étant retirés de la salle et ne prenant pas part au vote, étant directement intéressés),

APPROUVE l'aliénation du chemin rural du Pied du Montet à Beddes cadastré section AV numéro 54

FIXE le prix de cession à 3 500 €

PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_096-DE

DESIGNE l'étude de Me Tony TARDIVAUD, Notaire à Chateaumeillant 20 Avenue de la République pour l'établissement de l'acte authentique

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1ère Adjointe à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,

François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant
4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_097-DE

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	17 + 2 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, Mme Christelle LAMBOURG, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 097

DENOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CHATEAUMEILLANT

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.212-2 du Code de l'éducation qui organise l'implantation des écoles publiques sur le territoire national,
Considérant la nécessité de doter l'école élémentaire de Châteaumeillant d'une dénomination officielle,
Considérant qu'il convient de rendre hommage à Madame Ida ROZENBERG – APELOIG : initiatrice de l'intégration de la ville de Châteaumeillant dans le réseau Villes et Villages des Justes de France, récipiendaire des insignes de commandeur dans l'ordre des Palmes Académiques pour son engagement au service de la mémoire.
Considérant que la communauté éducative, et notamment le conseil d'école consulté, est favorable au projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions et 17 pour),

DECIDE de dénommer l'école élémentaire de Châteaumeillant : école élémentaire Ida ROZENBERG - APELOIG

PRECISE que cette dénomination sera effective à compter de la rentrée scolaire 2027

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_097-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision et à informer les services de l'Education nationale ainsi que les organismes concernés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,

François CAPEL

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant
4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 018-211800578-20261109-2026_D_11_098-DE

Transmis à la Préfecture le 12 NOV. 2026
Publié sur le site Internet de la commune le 13 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	17 + 2 pouvoirs
Nombre de votants	:	19

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. François CAPEL, Mme Christelle LAMBOURG, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. Pascal BOURON qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, M. Guillaume CARON qui a donné pouvoir à M. Benoit COURZADET

M. François CAPEL été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2026 – 098

REALISATION D'EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de contracter un emprunt à court terme pour le versement de la TVA concernant la gendarmerie dans l'attente du versement du FCTVA ainsi que le versement du solde des subventions. Une consultation auprès du Crédit Agricole pour la réalisation d'un emprunt de 700 000 € et 360 000 € a été sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre Loire pour un emprunt à court terme de 700 000 euros au taux fixe de 4.12 % sur une durée de 12 mois (frais de dossier de 700 €) dans l'attente du versement du FCTVA sur la construction de la nouvelle gendarmerie

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre Loire pour un emprunt à court terme de 360 000 euros au taux fixe de 4.12 % sur une durée de 12 mois (frais de dossier de 360 €) dans l'attente du versement du solde des subventions du projet de construction de la nouvelle gendarmerie

CHARGE Monsieur le Maire de signer les contrats de prêt de 700 000 € et 360 000 € avec le Crédit Agricole Centre Loire ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à leurs réalisations.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
François CAPEL